

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 24 Votants : 27

Date de la Convocation : 21/10/2015

Objet : Délibération n° 15 10 03 : AVENANT AVEC L'ENTREPRISE COLAS – POOL ROUTIER 2013-2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain - BLANC Jean-Claude – MAGGIOLO Serge - ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger, POURRINET Jacques (CC Vallée de l'Ariège) BAYONI Pascal, ROUANE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard, (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. ASQUIE Jacques (GREPIAC) représenté par M. SZYMANSKI - DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. TISSEIRE Bernard – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) - MARQUIE Serge (AURIBAIL) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Le marché à bons de commande signé avec COLAS pour les travaux du Pool Routier 2013-2015 se termine le 31/12/2015.

Or certaines communes n'ont pas terminé leur programme sur cet exercice.

Monsieur le Président propose alors un avenant de 4 mois supplémentaires afin de pouvoir effectuer des travaux jusqu'au 30/04/2016 avec un montant supplémentaire non prévu initialement de 70 000 € HT soit 4.1 %.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandate pour signer l'avenant avec l'entreprise COLAS ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN